

Publication de la

Société slave de Paris.



LA POLOGNE

JOURNAL SLAVE DE PARIS,

ORGANE DES INTÉRÊTS FÉDÉRAUX

DES SLAVES DE POLOGNE, DE BOHÈME, DE HONGRIE ET D'ORIENT,

PARAISANT TOUS LES DIMANCHES.

Prix de chaque numéro isolé. 10 c.
Pour Paris :
 Trois mois. 1 fr. 25
 Six mois. 2 fr. 50
 Un an. 5 »

Pour la province et l'étranger :
 Trois mois. 2 fr. 50 c.
 Six mois. 5
 Un an. 10

On s'abonne à la librairie de Blosse, passage du Commerce, 7, à Paris.

LA POLOGNE s'envoie en échange de tout journal en langues slaves, française ou autres, aussitôt que la demande en est faite.

N. B. Les articles de correspondance, les demandes d'abonnement, les lettres pour la Société slave, et toutes les réclamations quelconques adressés à la Rédaction du journal, doivent être envoyés franco au Directeur-Gérant, CYRIL ROBERT, passage du Commerce, 7, près de l'École de Médecine, à Paris.

2^e Année. — Numéro 29. — 9 Décembre 1849.

Des conditions de succès de l'alliance anglo-turque contre la Russie.

Au temps où les Maghyars soutenaient leur gigantesque lutte contre l'alliance austro-russe, nous leur avons dit souvent et sans détour quelle était pour eux l'unique chance de succès. Cette chance se trouvait tout entière dans l'adoption du principe fédératif, dans la proclamation d'une parfaite égalité politique entre les nationalités secondaires et celles qui les ont jusqu'à présent dominées. Faute d'avoir accepté assez tôt ce principe libérateur, les héros du Danube ont vu se tourner contre eux leurs concitoyens Slaves, et l'hostilité slave a détruit la Hongrie. Aujourd'hui nous sommes à la veille de voir se reproduire en Orient, sur une échelle beaucoup plus vaste, les mêmes luttes nationales et le même cataclysme qu'en Hongrie. Si l'on ne reconnaît pas spontanément aux populations non musulmanes de l'empire du croissant leurs droits naturels, elles feront vis-à-vis de l'alliance anglo-turque ce que l'hostilité des Slaves autrichiens a fait en Hongrie vis-à-vis de l'alliance polono-maghyare; et la Turquie finira, comme a fini l'Etat hongrois, par un démembrement, fait en apparence au nom du principe sacré des nationalités, mais en réalité au profit du despotisme. C'est qu'il ne viole jamais impunément un droit. La justice est aveugle, pour les faibles comme pour les forts, qui, s'ils abusent du triomphe, voient tôt ou tard sonner pour eux l'heure des expiations.

Nous croyons que l'empire osmanli peut se frayer en ce moment la voie vers une grandeur et une puissance militaire pareille à celle d'autrefois, s'il sait se concilier à temps ses vassaux des trois races, roumaine, grecque et slave. Pour cela, le divan n'aurait que peu de choses à faire. Sans

renoncer à une seule de ses forteresses, sans perdre un seul point de ses lignes stratégiques, il lui suffirait d'établir l'égalité de droits politiques entre tous les peuples de son empire, comme il a déjà établi pour eux tous l'égalité des droits civils. Une fois investis de leur autonomie intérieure, une fois devenus citoyens de l'empire, sans pour cela devenir Turcs, et sans cesser en rien d'être eux-mêmes, les Roumains, les Slaves et les Grecs n'auront plus rien à gagner à un changement de souverain. Une fois ces peuples réconciliés avec leurs concitoyens ottomans par la franche renonciation de ces derniers à toute juridiction intérieure sur les localités non turques, l'empire alors sera la propriété commune de tous; sa gloire rejaillira sur chacun des peuples confédérés, et unis sous un seul chef. Le pouvoir ne sera plus un monopole de race, et le trône d'Osman deviendra le véritable trône de l'Orient ou du croissant, c'est-à-dire du progrès.

Le croissant, avant d'être Turc, était déjà un symbole national des Hellènes. En se ralliant autour de lui, comme il y a mille ans, les Grecs pourront en faire le véritable *sandjak-cherif* (signe du prophète) de la nouvelle civilisation moitié chrétienne et moitié musulmane de l'Orient. Autour de cet oriflamme général de l'union de deux mondes, se grouperont, sans en être humiliés, les drapeaux libres de chaque nationalité particulière. L'enthousiasme et la spontanéité des combattants ne s'acquerront qu'à ce prix.

L'incorporation des sujets chrétiens dans l'armée est un fait accompli; il est dû aux derniers événements et à l'impérieuse nécessité de quadrupler l'effectif militaire en face des Austro-Russes. Or, un tel acte signale une révolution immense dans les idées de l'Orient. Combien il y a loin de

ce moyen de résistance à ceux que dut adopter Mahmud contre l'insurrection grecque, et contre l'invasion russe de 1828 et 29. Malheureusement ces levées de chrétiens ont lieu jusqu'à présent avec violence, à la façon des recrutements russes en Pologne, et de l'incorporation des Italiens et des Maghyars vaincus dans l'armée autrichienne. Ce n'est pas ainsi qu'on peut élever et assurer contre des revers le moral d'une armée. En outre, on s'abuserait si l'on attendait de cette mesure en Turquie les résultats d'obéissance passive qu'elle offre jusqu'à nouvel ordre en Russie et en Autriche, grâce à une discipline de fer. L'Orient n'en est pas encore là : les Orientaux ne se laissent pas contraindre comme nos civilisés d'Europe. Chez eux la conscription, pour ne pas peupler de réfractaires les forêts et les montagnes, et pour ne pas produire, comme elle vient de faire en Bosnie, des insurrections acharnées, a besoin de s'opérer au nom d'un intérêt de foyer et de la gloire de la race.

Le secret pour créer en Turquie une imposante armée, serait donc d'y intéresser chaque peuple pour lui-même : ce serait surtout d'organiser parmi les belliqueuses tribus des montagnes une landwehr à la prussienne. Nulle part le vieux principe que tout citoyen est soldat de la patrie, n'a conservé plus d'empire qu'en Orient. Organisée en gardes nationales mobilisables au besoin, la jeunesse de chaque province, de chaque commune, offrirait en cas d'invasion aux gouverneurs ottomans des citadelles, d'excellents corps expéditionnaires, pour harceler l'ennemi, lui couper les vivres, et le faire périr en détail. Laisées dans leurs provinces respectives, tant que durera la paix, ces milices civiques seraient comme en Prusse et en Suisse, convoquées au premier cri de guerre, et mises à la disposition de l'autorité militaire centrale. Un pareil mode de recrutement vaudrait bien en tout cas le système actuel des racleurs, parcourant villes et campagnes, et emmenant toute la jeunesse valide qu'ils rencontrent, sans s'inquiéter s'ils ne poussent pas par là au dernier degré l'irritation des familles.

Au premier siècle de l'empire des Osman, alors qu'il épouvantait l'Europe par l'éclat de ses victoires, l'armée et l'administration étaient remplies de chrétiens, mais organisés nationalement. Le mélange d'hommes de toute race dans les régiments turcs actuels a l'inconvénient de pousser à des rixes continuelles entre camarades : il faudrait que chaque peuple eût, au camp comme au pays, ses couleurs, son drapeau, le commandement par les sous-officiers dans sa langue. Ainsi organisés par nationalités, les différents corps de troupes sentiraient se développer en eux un instinct d'autant plus vif d'honneur militaire.

Voilà ce que les amis de la Porte, voilà ce que les diplomates de France et surtout d'Angleterre devraient présenter au divan comme le seul moyen infailible de repousser la propagande austro-russe. Sans cette mesure préalable, nous ne devons pas le cacher, les Turcs au moment de leur entrée en campagne, auraient fort à craindre une défection générale des chrétiens de leur empire.

Les Iugo-Slaves après la ruine des Maghyars.

Incidit in Scyllam qui vult vitare Caribdim. Tel est le titre sous lequel le *Slavenski iug* résume la situation actuelle des Slaves méridionaux : « Nous avons voulu, ajoute-t-il, nous soustraire au joug des Maghyars ; nous voilà tombés sous celui des Allemands. Ce nouveau joug, saurons-nous le briser aussi facilement que le premier ? Telle est la question d'où dépend notre avenir. Pour le moment, ils sont tous évanouis les doux rêves dont nous nous bercions il y a un an. Liberté civile, égalité internationale, qu'êtes-vous devenues ? D'égalité et de fraternité, il n'y a plus qu'une ombre vaine, pareille à celle que projettent sur nous les souvenirs de ce paradis terrestre des Écritures, d'où un ange au glaive de feu écarte incessamment la race humaine. Au lieu de faire de notre patrie une terre libre, nous en avons fait une pauvre prisonnière, condamnée à suer sang et eau pour servir à la grandeur d'un maître étranger. Chaque jour on nous fabrique à Vienne de nouvelles lois à notre insu, et on nous les impose de vive force. Au lieu de l'égalité des peuples, nous n'avons obtenu que la suprématie germanique.

« Quand nous protestons contre ces violences, au nom de nos droits naturels et de nos institutions antiques, ou, pour mieux dire, du principe constitutionnel représenté du moins par ces institutions que l'oppression seule a remplacées, on nous appelle des esprits rétrogrades ; on nous reproche de soutenir les *status et ordines* contre la *misera contribuens plebs*. Nous répondons que ce sont au contraire les plans réactionnaires de nos ennemis qui nous forcent à nous retrancher derrière nos lois nationales : car, quelque arriérées qu'elles puissent être, elles opposent pourtant une digue aux caprices du despotisme ; elles consacrent le constitutionalisme en face du trône. C'est pourquoi nous les défendons comme le fondement de nos droits, sans faire pour cela aucune différence entre la prétendue *plebs* corvéable et nos *ordres* de chevaliers. Nous ne voulons pas qu'on décide de nous sans nous ; et nous en appelons aux résolutions de notre dernière diète, qui était certes nationale, car elle n'établissait aucune différence entre les *status et ordines* et la *misera contribuens plebs*.

« Loin de reculer vers le passé, nous réclamons le maintien des conquêtes morales faites par notre génie national. Ce génie, illuminé enfin par la civilisation, a vu clair sur ses droits : ce qu'on lui a concédé hier, il n'entend pas qu'on le lui ôte aujourd'hui. Notre peuple, il est vrai, a conservé la simplicité primitive ; il est doux de cœur et d'une patience à toute épreuve : il souffrira longtemps les plus criantes vexations. Mais, en retour, sa mémoire est implacable ; il ne peut oublier ni le bienfait ni l'injure. C'est à notre ministère d'aujourd'hui à calculer s'il est maintenant en état de se passer des Slaves à tout jamais ; quant à eux, ils attendront avec calme l'occasion, qui ne saurait leur faire longtemps défaut...

*Accestis scopulos vos et cyclopea saxa.
Dabit Deus his quoque finem.* »

Lord Ward à Corfou et sir S. Canning à Constantinople.

Quelque étrange que le fait puisse paraître, la question de l'intégrité et de l'avenir de la Turquie est inséparable de la question des garanties à offrir par l'Angleterre à la nationalité grecque. Il existe une odieuse contradiction entre l'attitude tyrannique des Anglais à Corfou et à Athènes, et leurs prétentions libérales à Constantinople, entre les actes de lord Ward et ceux de sir Stratford Canning. Il faut que l'Angleterre mette enfin d'accord entre eux ces deux hauts fonctionnaires, ou que l'un des deux se retire avec son système pour laisser prédominer l'autre.

En persistant dans leur ligne de conduite vis-à-vis de la Grèce, les représentants britanniques courent risque de voir, à la première guerre qui éclatera dans les mers turques, la piraterie grecque, stipendiée par la Russie, couvrir de nouveau, comme autrefois, de ses innombrables brûlots toutes les plages orientales de la Méditerranée. C'est surtout dans les îles Ioniennes que les Anglais ont accumulé les violences contre cette nation, la plus noble de l'Orient. Les îles Ioniennes, constituées en république au temps de l'empereur Napoléon, passèrent, lors de sa chute, sous la protection anglaise. Ces sept îles sont pour l'Angleterre une source d'avantages de tout genre. Voyez l'imprenable Corfou, siège du parlement septinsulaire, et la plus forte position militaire de la Méditerranée, qui, hérissée de canons placés tout autour du port, sur des rochers à pic, ouvre ou ferme à son gré tous les abords de l'Adriatique, avec son canal dont les courants irrésistibles se prolongent jusque vers Paxo et la verte Ithaque. Voyez encore Cerigo, Sainte-Maure, Céphalonie surtout avec sa vaste baie, qui plonge l'espace de deux lieues dans l'intérieur des terres, couronnée par la capitale de l'île, Argostoli, dont les rues tortueuses descendent en escaliers jusqu'à la mer; et la fertile Zante, jardin embaumé, qu'on a surnommée la *Rose de l'Orient*. Toutes ces îles sont pleines d'admirables mouillages, où dix escadres pourraient hiverner en toute sécurité.

En retour des services innombrables qu'elles rendent à l'Angleterre, ces îles devraient s'attendre à voir leurs droits religieusement sauvegardés par la puissance protectrice. Mais comment le sont-ils? En 1817, le haut-commissaire Maitland leur accorda une prétendue charte constitutionnelle, qui maintenait, il est vrai, un parlement législatif, mais à la condition que l'élection de ses membres fût ratifiée par le haut-commissaire. Tous les juges des tribunaux, tous les emplois de l'administration furent provisoirement au choix du lord haut-commissaire. Depuis lors jusqu'au temps actuel, rien n'a été changé dans ce provisoire des sept îles, malgré des réclamations et des révoltes sans nombre. Celle de Céphalonie, qu'on vient de noyer dans le sang et d'étouffer sous le poids des gibets, ne sera certes pas la dernière, si l'administration draconienne qui l'avait provoquée, continue.

Cette question vaut la peine d'être sérieusement pesée. En conseillant au sultan de faire à ses sujets chrétiens de

prudentes concessions, l'Angleterre doit songer que le succès de ces sages mesures dépend en grande partie d'elle-même et des sentiments qu'elle saura inspirer en sa faveur parmi les marins grecs, dans l'éventualité d'une lutte maritime contre la Russie. Pour entreprendre fructueusement cette lutte, l'Angleterre doit commencer par rendre enfin justice aux Sept-Insulaires. Tout en occupant militairement leur pays, comme les traités l'y autorisent, elle doit leur restituer leur autonomie intérieure. Ce n'est qu'à cette condition que la Grande-Bretagne peut intervenir en Orient au nom des peuples et au nom du droit. Alors seulement elle sera en état d'imposer à la Russie en Moldo-Valachie, en Serbie, en Bosnie, les mêmes sacrifices qu'elle aura su s'imposer de plein gré dans l'Archipel. Alors s'évanouira le prestige du panslavisme russe, qui pourra être refoulé vers le nord. Sinon, en ouvrant la lutte contre l'autocrate, sans faire appel aux nationalités, on ne fera que hâter son triomphe et amener son installation définitive sur le trône de l'Orient.

La presse légitimiste et les nationalités.

Pendant que notre démocratie officielle abandonne si honteusement dans toute l'Europe la sainte cause des peuples, il est digne de remarque que les hommes, souvent signalés comme les représentants du monopole et de l'absolutisme en France, proclament de plus en plus hautement leur respect pour le droit des nationalités qu'ils identifient au droit divin, comme on le lit formellement dans la *Gazette de France*. Ce n'est pas sans un vif plaisir que nous avons trouvé dans la déclaration de principes faite le 17 novembre dernier, par le nouveau rédacteur en chef de ce journal, M. de Lourdoueix, le passage remarquable qui suit :

« *A l'extérieur, nous reconnaissons un droit public européen qui a subi des altérations, mais qui n'en existe pas moins dans les esprits, témoin le grand travail qui se fait pour sa reconstitution sous l'influence salutaire de l'égalité des droits. — Il y a une raison et une justice de peuple à peuple, comme de citoyen à citoyen. — Il y a des nationalités qui doivent être respectées, de même que la liberté individuelle, la propriété et le domicile. — Il y a des alliances légitimes contre l'oppression; celles qui se forment pour opprimer sont injustes. — Les conquêtes ne donnent point un droit par elles-mêmes. — Elles ne peuvent autoriser l'anéantissement politique d'un peuple, pas plus que son anéantissement physique.* »

Une telle déclaration, si elle est sincère, comme nous avons tout motif de le croire, poussera nécessairement bientôt la rédaction de la *Gazette* à prendre plus énergiquement que par le passé la défense de la Pologne. Nous l'attendrons à ce moment désiré, pour pouvoir juger du degré de patriotisme et de la vitalité du parti qu'elle représente en France, et pour en conclure jusqu'à quel point la Pologne et les Slaves opprimés peuvent compter sur son appui dans leur lutte de réintégration de ce droit des gens, et de ces droits naturels qui ont formé constamment le seul *droit divin* de leur histoire.

Correspondance valaque.

Comme la Serbie pose à la Porte les conditions ou de son concours ardent ou de sa neutralité pour la lutte qui se prépare, il est naturel que les Moldo-Valaques en fassent autant de leur côté. D'après notre correspondant valaque, les vœux et les demandes des patriotes roumains au sultan, se résumeraient dans les points suivants :

1^o Convocation d'une assemblée nationale, à l'instar de celles qui avaient lieu du temps de Michel le Brave, de Brancovan et autres, destinée à remplacer comme chambre constituante, la commission de boyards investie aujourd'hui d'une prétendue puissance législative.

2^o Réélection populaire du hospodar d'après le mode déjà employé en Serbie pour la réélection du prince Alexandre Georgevitj.

3^o Droit de l'assemblée constituante de réformer l'administration intérieure de l'état, sans avoir à en rendre compte aux agents d'aucun pouvoir étranger, n'ayant égard qu'aux limites que lui prescrit sa situation de vassale vis-à-vis de la suzeraineté ottomane.

NOUVELLES.

RUSSIE ET TURQUIE.

Une nouvelle note, qui est un désaveu formel des précédentes, et une reculade complète, vient d'être remise par le cabinet de Pétersbourg à Fuad-Effendi. Elle stipule : 1^o Au lieu de l'extradition, l'expulsion de tous les Polonais sujets de la Russie, quant même il se seraient fait naturalisés en France, ou ailleurs, sans en avoir obtenu la permission préalable de leur souverain légitime ; 2^o l'internement à Diarbekir de tous ceux d'entre les réfugiés qui se sont faits musulmans ; 3^o le refus d'entrée en Turquie à tout Polonais, sujet russe, quelque soit son passeport ou sa naturalisation. Fuad-Effendi, outrepassant son mandat, a laissé entrevoir la possibilité que la Porte souscrivit à ces demandes ; mais, il a rencontré un adversaire inattendu dans l'ambassadeur de France, qui proteste hautement contre les exigences de M. de Nesselrode, quelques mitigées qu'elles soient, et où il voit l'intention trop claire d'humilier la dignité de la France.

— A Constantinople, M. de Titof, sans reprendre encore officiellement ses relations interrompues, fait succéder le ton mielleux au ton de la menace. Il insinue à Rechid et à Ali-Pacha qu'il ne sera pas difficile sur l'exécution, pourvu qu'on lui accorde le principe, c'est-à-dire l'expulsion des révolutionnaires de la Turquie. Quant à l'internement à Diarbekir, des réfugiés devenus musulmans, le tsar, dit-il, y tient peu, pourvu qu'ils soient éloignés du Danube, et relégués en Asie. M. de Titof insiste surtout auprès du grand-visir, pour qu'on envoie à Fuad-Effendi, à Pétersbourg, le plein-pouvoir de finir cette affaire, sur laquelle il prétend que les deux cours sont enfin parfaitement d'accord. Mais la Porte se garde de tomber dans ce piège, et commence même à trouver Fuad-Effendi beaucoup trop complaisant. Le sultan est très-décidé à ne rien céder aux Austro-Russes, que dans le cas où l'Angleterre et la France y donneraient leur plein assentiment. Les représentants de ces deux puissances sont d'accord à défendre le principe du respect des passeports et de la naturalisation. Ils sont donc fort loin de s'entendre avec les diplomates austro-russes.

— MM. de Titof et de Stürmer n'ont plus qu'une seule espérance, c'est d'arriver à brouiller le général Aupick avec sir S. Canning. Dans ce but, ils font circuler toute espèce de bruits envenimés sur les secrets calculs de la perfide Albion, et ses prétentions de monopole maritime. L'internonce autrichien cajole tant qu'il peut la légation française ; mais, en même

temps, il réclame, lui aussi, l'internement en Asie, à Kutahia, dit-on, des réfugiés, sujets de l'Autriche, parmi lesquels il ne craint pas de ranger Dembinski et le comte Zamoyski.

— On annonce que l'escadre anglaise des Dardanelles s'est retirée à Ourlac, et l'escadre française dans les eaux de Lemnos ; mais c'est uniquement parce que la Russie a reculé la première, et qu'elle cesse désormais d'être inquiétante avant le retour du printemps.

SLAVIE AUTRICHIENNE.

Croatie et Slavonie — La bonne harmonie a, dit-on, cessé de régner entre le ban Ielatchitj et le patriarche des Serbes, Raïatchitj. Le premier voudrait une réunion pure et simple de la Voïevodie avec les trois royaumes unis, dont il est le chef civil et comme le vice-roi. Le second, stipule au contraire, plus de garanties que le ban n'en voudrait voir accorder. — La réunion de la Voïevodie aux trois royaumes iugo-slaves paraît toutefois un fait consacré ; car on lit dans le *Pozornik*, feuille quasi officielle des Serbes, les lignes suivantes : « La Voïevodie entre, vis-à-vis des trois royaumes unis, dans le même rapport où ceux-ci étaient eux-mêmes auparavant vis-à-vis de la Hongrie. Ils auront une diète législative commune, qui se tiendra alternativement dans chacun des états associés. »

— En dépit de toutes les anciennes promesses d'Ielatchitj, la frontière militaire croate et serbe, légèrement modifiée, sera maintenue comme par le passé. On dit le ban très indigné du peu de cas qui est fait de ses remontrances sur ce point, et il ne serait pas impossible qu'il revint bientôt de sa longue illusion politique.

— L'esprit démocratique dont sont animés les bombardiers et toute l'artillerie allemande d'Autriche, a décidé le ministère à reléguer ces différents corps en Moravie et en Bohême. Désormais Vienne sera gardée par une garnison tchèque, comme Prague le sera par des soldats allemands.

— On a décidé à Vienne d'élever le général Meyerhoffer à la dignité de voïevode des Serbes de Hongrie ; c'est dire assez quelle bienveillance anime la cour envers les Slaves. Quant aux Croates, le cabinet leur a renvoyé tous leurs projets de réorganisation de leurs comitats, tribunaux et communes, et de leur conseil banal, comme d'autant d'institutions contraires au régime général autrichien.

HONGRIE.

On croit, en France, le fameux impôt autrichien totalement couvert ; et nos banquiers en sont presque aux larmes de ne pas s'être hâtés davantage d'y prendre part. Qu'ils se consolent : l'emprunt autrichien n'est rien moins que rempli. Les moyens pris pour le compléter, édifieront, sans nul doute, les financiers de Paris, bien naïfs encore, et bien arriérés, comparativement à leurs frères de Vienne. Plus socialistes que Babœuf, ces derniers viennent d'inventer une manière très ingénieuse de se procurer du crédit, et de placer le restant assez considérable de leurs obligations à 4 $\frac{1}{2}$ o/o. Le gouvernement paternel, dans une circonstance si précieuse, ne pouvait guère oublier ses bien-aimés Hongrois ; et il vient d'ordonner que tous les fonds appartenant aux universités, chapitres, sociétés religieuses et autres institutions publiques, seront désormais versés dans le trésor et échangés contre des obligations à 4 $\frac{1}{2}$ o/o. Qu'on dise que l'Autriche n'est pas infernalement habile.

— La conduite de l'Autriche en Hongrie force tous les Maghyars indépendants qui avaient accepté des places de Haynau, à donner leur démission. On compte parmi eux jusqu'à huit commissaires de districts. La Hongrie n'est donc point pacifiée. Elle ne le sera pas tant qu'il y aura une Autriche. Elle restera comme la Pologne, comme la Grèce, comme l'Italie, un levier de bouleversement pour tous les pouvoirs fondés sur l'oppression.

CYPRIEN ROBERT.